

Adhésion

Régime de retraite enregistré (RRE)



Ce formulaire est également accessible à l'adresse www.manuvie.ca/PRO dans la section « Gérez votre régime ».

Envoyez-nous des documents en ligne

Envoyez-nous votre formulaire dûment rempli en ouvrant une session dans votre compte en ligne à l'adresse manuvie.ca/PRO.

Recherchez l'option **Envoyer des documents** à la page d'accueil, sous l'onglet Mon compte.

Pas encore inscrit?

Accédez à votre épargne en tout temps au moyen de notre site Web sécurisé. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/PRO et cliquez sur Ouvrir une session pour lancer le processus d'inscription.

Veillez remplir les champs lisiblement en caractères d'imprimerie.

Renseignements sur le régime

Au besoin, vous pouvez demander à l'administrateur du régime de vous aider à remplir le présent formulaire. Vous pouvez également communiquer avec le Service à la clientèle, au 1 888 388-3288.

Promoteur du régime (employeur) Employés à temps partiel et saisonniers		Numéro de contrat 10006846	
Numéro de participant	Date d'entrée en service (jj/mmmm/aaaa)	Date d'adhésion au régime (jj/mmmm/aaaa)	
Division	Catégorie de participant	Province d'emploi	

Renseignements personnels

Sexe	Prénom	Nom		
Adresse postale (numéro, rue et appartement)				
Ville	Province	Pays	Code postal	Langue
Date de naissance (jj/mmmm/aaaa)	Numéro d'assurance sociale (NAS)	État matrimonial	Numéro de téléphone (domicile) ()	
Nom du conjoint		Date de naissance du conjoint (jj/mmmm/aaaa)		
Numéro de téléphone (travail) ()	Poste	Adresse de courriel personnelle		

Une désignation de bénéficiaire **révocable** peut être changée en tout temps.

Une désignation de bénéficiaire **irrévocable** ne peut pas être changée sans le consentement écrit du bénéficiaire désigné. Le cas échéant, vous devez également obtenir le consentement du bénéficiaire désigné avant d'effectuer un retrait ou un virement d'actif de votre compte. Le père, la mère ou un tuteur ne peut pas donner de consentement au nom d'un mineur ayant été désigné comme un bénéficiaire irrévocable.

Si vous souhaitez désigner plus de trois bénéficiaires, joignez au présent formulaire une feuille distincte contenant le nom de chaque bénéficiaire et le pourcentage des sommes dues devant leur être versées.

Si vous avez un conjoint à la date de votre décès, il est possible que, en vertu des lois applicables, les sommes dues soient versées à votre conjoint sans égard aux bénéficiaires que vous avez désignés.

Si votre bénéficiaire est mineur à votre décès, le fiduciaire désigné sur le présent formulaire agira en son nom.

Une copie, une télécopie ou une copie numérisée de la désignation de bénéficiaire figurant dans le présent formulaire est aussi valide que l'original.

Désignation de bénéficiaire(s)

Si vous ne désignez pas de bénéficiaire et que vous n'avez pas de conjoint à votre décès, les sommes dues seront versées à vos ayants droit.

Cochez la case ci-contre si vous joignez une feuille distincte sur laquelle figure la liste de vos bénéficiaires. Le cas échéant, veuillez signer et dater la liste.

Nom	Lien	Pourcentage des sommes dues
Le total doit être égal à 100 %		0

Les bénéficiaires désignés ci-dessus sont considérés comme révocables, à moins que vous n'indiquiez qu'ils sont irrévocables.

Si vous habitez au Québec :

La désignation d'un conjoint comme bénéficiaire est considérée comme irrévocable, à moins d'indication contraire. Si vous voulez que la désignation d'un conjoint comme bénéficiaire soit révocable, cochez la case suivante :

Désignation révocable

Fiduciaire d'un bénéficiaire mineur désigné ci-dessus (ne s'applique pas au Québec)

Toute somme à verser à un bénéficiaire mineur sera versée en fiducie au fiduciaire dont le nom est indiqué ci-dessous.

Au Québec, les sommes dues seront versées en fiducie au tuteur du bénéficiaire mineur.

Nom du fiduciaire	Lien
-------------------	------

Déclaration relative aux renseignements personnels

Consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels

En signant le formulaire d'adhésion, vous consentez à ce que nous obtenions et vérifions vos renseignements personnels, maintenant et dans l'avenir, selon les modalités ci-après mentionnées et à des fins d'administration de votre compte, auprès du promoteur du régime, de l'administrateur du régime, du conseiller et de ses employés ainsi qu'auprès de tiers dans l'exercice de leurs fonctions, et à ce que nous leur communiquions ces renseignements.

Vous nous autorisez à utiliser votre numéro d'assurance sociale (NAS), au besoin, pour vous identifier aux fins de l'administration de votre compte.

Conservation et utilisation de vos renseignements personnels

Vous consentez à ce que nous utilisions les renseignements personnels que nous avons recueillis afin :

- de nous conformer aux exigences légales et réglementaires;
 - de confirmer votre identité et l'exactitude des renseignements que vous nous avez fournis;
 - de mener des recherches pour vous retrouver et mettre à jour vos renseignements personnels;
 - d'administrer le régime pendant et après votre service auprès de votre employeur;
 - d'administrer les autres produits et services que nous vous fournissons;
 - de déterminer votre admissibilité à d'autres produits et services financiers qui sont susceptibles de vous intéresser, et de vous fournir des précisions sur ces produits et services offerts par Manuvie, ses sociétés affiliées ou d'autres fournisseurs choisis.
-

Accès à vos renseignements personnels

Les personnes ci-dessous peuvent avoir accès à vos renseignements personnels :

- nos employés et nos représentants qui ont besoin de ces renseignements dans l'exécution de leurs fonctions;
- le conseiller, y compris ses employés, mandaté par le promoteur du régime pour offrir des conseils en matière d'avantages sociaux ou des services d'administration du régime;
- les personnes à qui vous avez accordé l'accès à ces renseignements;
- les personnes autorisées par la loi;
- les fournisseurs de services dans l'exercice de leurs fonctions.

L'accès à vos renseignements personnels pourrait être nécessaire notamment dans le cadre des services de traitement des données, de programmation, d'impression des documents, d'envoi postal, de distribution, de recherche, de commercialisation, d'administration et d'enquête.

Interdiction d'utilisation de vos renseignements personnels

Vous pouvez nous interdire d'utiliser votre numéro d'assurance sociale (NAS) à des fins autres que de déclaration de revenus. Vous pouvez également retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels en vue de vous offrir d'autres produits ou services, à l'exception des offres accompagnant les relevés qui vous sont envoyés par la poste.

Si vous souhaitez retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ou à la communication de vos renseignements personnels, vous devez communiquer avec le Service à la clientèle au **1 888 388-3288** ou écrire au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse indiquée ci-après.

Période de conservation des renseignements personnels

Vous nous autorisez à conserver vos renseignements personnels pendant la plus longue des périodes suivantes :

- la période prescrite par la loi et les lignes directrices établies pour le secteur des services financiers;
- la période nécessaire à la gestion des produits et des services que nous offrons.

Les renseignements personnels que nous obtenons avec votre consentement seront protégés et conservés dans votre dossier de participant de Manuvie.

Renseignements personnels requis

À moins que les lois fédérales ou provinciales ne vous en donnent le droit, vous ne pouvez pas retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ou à la communication des renseignements personnels dont nous avons besoin pour établir ou administrer votre compte. Si vous retirez effectivement votre consentement, nous ne pourrions plus administrer convenablement votre compte, ce qui pourrait entraîner les conséquences suivantes :

- les prestations prévues par le régime ne pourraient pas être versées;
 - nous pourrions traiter le retrait de votre consentement comme une demande de résiliation du contrat;
 - vos droits au titre du régime, ainsi que ceux de votre bénéficiaire ou de vos ayants droit, pourraient être limités.
-

Enregistrement des appels au Service à la clientèle

Les appels au Service à la clientèle peuvent être enregistrés pour les raisons suivantes :

- contrôle de la qualité du service;
- vérification des renseignements;
- formation.

Si vous ne voulez pas que vos appels soient enregistrés, vous devez nous en informer par écrit et demander que notre réponse vous soit également adressée par écrit. Envoyez votre demande à : Solutions Retraite collectives, 25 Water Street South, Kitchener (Ontario) N2G 4Y5.

Questions, mises à jour et demandes de renseignements additionnels

Si vous avez des questions, si vous voulez recevoir des renseignements supplémentaires au sujet de nos politiques de confidentialité ou si vous voulez consulter ou faire corriger les renseignements personnels consignés dans votre dossier, veuillez vous adresser par écrit au : Responsable de la protection des renseignements personnels, Solutions Retraite collectives, 25 Water Street South, Kitchener (Ontario) N2G 4Y5.
